



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13601</b>	De <b>M. Damien Pichereau</b> ( La République en Marche - Sarthe )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >retraites : généralités	<b>Tête d'analyse</b> >Taux de cotisation sur les retraites complémentaires	<b>Analyse</b> > Taux de cotisation sur les retraites complémentaires.
Question publiée au JO le : <b>23/10/2018</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>07/01/2020</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le taux de cotisation d'assurance maladie, fixé à 1 %, sur les retraites complémentaires obligatoires. Alors que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a supprimé la cotisation de 0,75 % pour les salariés, et après que le barème concernant les travailleurs indépendants ait été allégé, il souhaiterait savoir si un abaissement des cotisations sur les retraites complémentaires était envisagé.